

Travailleurs frontaliers : le 3ème pilier vit-il ses dernières heures ?

Publié le : 22/02/2017

Auteur : Olifan Group

Dans le système suisse, le 3^{ème} pilier, prévoyance individuelle, sert à combler les éventuelles lacunes de prévoyance non couvertes par le 1^{er} et 2^{ème} piliers, qui eux sont obligatoires.

Suite à une directive de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers), publiée fin décembre 2016, plusieurs assureurs suisses ont annoncé ne plus proposer, dès janvier 2017, d'assurances-vie aux prospects dont le domicile légal se trouve à l'étranger.

Ne sont pas concernés par cette décision : Les assurés domiciliés à l'étranger mais qui ont contracté une assurance avant le 1^{er} janvier 2017 ainsi que les assurés qui ont conclu une assurance en Suisse, et qui déménagent à l'étranger par la suite.

Le flou artistique des assureurs suisses

Désormais certaines compagnies d'assurances suisses refusent de souscrire aux frontaliers des offres 3^{ème} pilier alors que d'autres continuent à le faire de façon transitoire (jusqu'à quand ?). Enfin, certaines compagnies font une toute autre interprétation de la directive FINMA 2017/5.

Ainsi, pour ces dernières, on ne va pas à l'encontre de la règle tant que le client signe son contrat en Suisse dans les cantons où le prélèvement à la source est en vigueur,

notamment dans le canton de Genève.

Dans ce contexte, **les frontaliers qui n'ont pas encore contracté de 3^{ème} pilier seraient avisés de le faire sans tarder** car bien que l'offre devienne restreinte, certains grands assureurs suisses restent encore accessibles. Mais pour combien de temps ?

Avantages du 3^{ème} pilier assurance

Rappelons que le 3^{ème} pilier de type 3a permet de constituer une épargne en complément de sa retraite tout en bénéficiant d'un avantage fiscal significatif. La cotisation annuelle est plafonnée à CHF 6 768.- et permet de réaliser une économie d'impôt annuelle égale à son taux marginal d'imposition.

Il s'agit d'un investissement judicieux dans l'avenir, sans risque de perte.

Le 3^{ème} pilier assurance est plus avantageux que le 3^{ème} pilier banque car il permet de combiner des prestations complémentaires en cas d'aléas de la vie (décès prématuré, invalidité ou encore incapacité) tout en s'assurant un capital dès la souscription du contrat.

Mon conseil : contactez-moi pour éclairer votre choix, vous accompagner dans la sélection et la mise en place d'une solution 3^{ème} pilier 3a assurance.

[Par Olifan Group](#)